

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 24 septembre 2020**

M. ROBERT : Nous allons pouvoir débiter notre séance de Conseil Communautaire. Je vous rappelle que pour tenir cette séance, dans des conditions un peu particulières, il sera retransmis en même temps sur le site de l'agglo, de télégohelle. Le port du masque est obligatoire pendant toute la tenue de la séance et donc je vous demande de bien vouloir respecter cette consigne qui nous permet de tenir cette réunion. En préambule et avant de débiter, je me permets de vous présenter Madame Marie-Francine FRANCOIS qui est la nouvelle directrice générale des services de l'agglomération, qui nous a rejoints le 15 juillet, donc après nos séances d'installation et qui a la charge du fonctionnement quotidien de cette collectivité. Je lui souhaite une nouvelle fois la bienvenue et la remercie de nous accompagner dans notre quotidien à toutes et à tous et surtout de pouvoir nous apporter les éléments qui nous permettront de continuer sur la lancée que l'on s'est donnée pour cette collectivité. Les séances s'enchaînent quelque part de façon un peu particulière, après les séances d'installation et la première séance avant l'été, nous avons cette séance de rentrée un peu, j'allais dire dans un contexte que l'on a malheureusement connu et que l'on avait peut-être un peu oublié et qu'on n'avait surtout pas hâte de retrouver mais surtout dans un contexte social difficile et avant de commencer par l'organisation de l'ordre du jour de cette séance, je vais laisser la parole à Alain BAVAY pour la présentation de la motion donc qui est présentée par les 3 groupes de cette assemblée en soutien aux salariés de Bridgestone dont nous avons toutes et tous pu constater malheureusement la terrible décision et pour laquelle nous voulons également nous mobiliser pour les accompagner. Alain.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Effectivement, devant cette position tout à fait incompréhensible de la direction de Bridgestone, il nous a semblé important, les 3 groupes de la Communauté d'Agglomération : le groupe Socialiste, Verts et Apparentés, le groupe Républicain et le groupe Communiste. Il nous a donc paru important de réagir et de vous présenter une motion qui sera portée à connaissance et surtout des salariés de Bridgestone qui ont besoin de toute notre solidarité. Donc, fermeture de Bridgestone, non à une nouvelle catastrophe économique et humaine, non au séisme social. C'est avec une incroyable brutalité que nous avons pris connaissance du projet de fermeture de l'usine Bridgestone de Béthune. La « mise à mort » de l'usine de pneus après 38 années d'existence va laisser place à un cataclysme économique et social frappant quelque 863 familles sans compter les centaines de salariés des entreprises sous-traitantes. Ce n'est pas acceptable en soi ! C'est un coup de tonnerre pour le territoire, le département et la région Hauts-de-France. Ce séisme aurait pu être évité si, en 2018 la multinationale japonaise ne s'était pas refusée à réaliser les investissements nécessaires au développement du site de Béthune et à le rendre compétitif. D'ailleurs, Bridgestone, à la même période, a touché 1,8 million d'euro d'argent public venant du CICE et qui aurait pu, qui aurait dû, être réinjecté dans l'usine. Faut-il rappeler que le site italien de Bari, qui était sous la menace également d'une fermeture, a vu son site faire l'objet d'investissements massifs, grâce notamment à l'intervention du gouvernement italien, et qu'il fonctionne aujourd'hui à plein régime au grand bénéfice des salariés ? Le même constat peut être fait quant au développement de sites situés en Pologne et en Hongrie. En réalité, Bridgestone a depuis longtemps fait son choix : celui de sacrifier le site Béthunois ! Cette annonce résulte aussi du fait que depuis trop d'années, notre pays s'est fait complice des méthodes destructrices des multinationales par ses réductions d'impôts et ses aides sans contrepartie. Par leur absence de stratégie industrielle, les gouvernements ont laissé tout un pan de notre économie se détruire inexorablement. Depuis trop longtemps, notre territoire connaît trop le prix de l'inaction publique face au désastre industriel. A quand une action déterminée pour maintenir et développer l'industrie en France ? Malheureusement, le plan de relance présenté par le Gouvernement pour faire face à la crise qu'engendre la Covid 19 traduit bien le manque d'ambition en la matière. En effet, on continue, comme si le CICE n'avait pas suffi, à baisser sans contrepartie sociale et environnementale, les charges des entreprises, sans faire la différence entre les grandes et les petites, entre celles que la crise a mises à genoux et celles qu'elle a enrichies. A ce jeu, ce sont toujours les mêmes qui gagnent. Les récents exemples d'Alinéa ou d'Orchestra montrent que le patronat n'a aucune pudeur quand il s'agit d'augmenter ses profits. Nous en appelons donc à la responsabilité du Gouvernement afin qu'il puisse prendre toutes les dispositions nécessaires visant à éviter cette catastrophe humaine et économique. Considérant que des alternatives existent face à la décision brutale de fermer Bridgestone, considérant la nécessité d'avoir une véritable ambition en matière de compétitivité industrielle. Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe

Communiste et Républicain réaffirment avec force nos attentes, nos exigences pour notre population, pour notre jeunesse, pour notre territoire et insistent sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles négociations pour sauver Bridgestone et ce, dans une perspective industrielle, de croissance et de développement, fondées sur un véritable dialogue social : le maintien de l'emploi et de l'outil industriel doit être une priorité ! Aujourd'hui, nous sommes tous devenus des salariés de Bridgestone et c'est l'avenir de tout un territoire qui est en jeu. Place aux actes, il est encore temps !

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met au vote cette motion ? Oui, Monsieur TRONI.

M. TRONI : Oui moi je voulais intervenir sur la 3^{ème} délibération mais je pense que je vais faire mon intervention sur l'emploi après la présentation de cette motion parce que ça colle véritablement à la motion. Donc, Monsieur le Président, le développement de l'emploi et des entreprises sur notre territoire est fondamental et c'est ce qui motive l'appui que nous apportons à ces dernières ainsi que les actions menées pour rendre cette agglomération attractive. Nous sommes pleinement inscrits dans des dispositifs d'aides financières, techniques et la délibération, donc je parlais de la 3^{ème}, et également celle adoptée l'an dernier en atteste. Celle que nous nous apprêtons à voter constitue donc une pierre supplémentaire à l'édifice et là je reviens sur la 3^{ème} évidemment. Nous avons toujours insisté pour que les aides que nous apportons soient véritablement tournées vers l'emploi et les conventions financières qui sont signées sont claires à cet égard. Nous savons à quel point le soutien que nous apportons est crucial pour les PMI/PME qui sont souvent plus fragiles et ont une capacité de résilience moins grande mais nous avons également en mémoire les expériences vécues ces dernières années à travers le pays par des salariés de Carrefour, Sanofi ou encore Auchan, sans parler de Bridgestone évidemment aujourd'hui, qui ont licencié après avoir bénéficié des largesses de l'Etat et des collectivités. Cela ne peut que nous inciter à ne pas relâcher notre vigilance, à examiner avec soin les demandes qui nous sont soumises et à ne surtout pas exiger le remboursement de nos aides lorsque l'entreprise n'a pas respecté le contrat. Entre les aides à l'investissement à la création d'emplois en faveur de la compétitivité, les allègements de charges et autres niches fiscales, notre pays est devenu le grand bazar des aides publiques. Il existe un empilement de dispositifs auxquels on ne comprend plus grand-chose et où même ceux qui n'en ont pas besoin viennent se servir. Quand on pense que même des grands groupes dégagant de forts profits et rémunérant grassement leurs actionnaires, tels que Total ou PSA, viennent quémander de l'argent public pour installer une entreprise dans les environs, cela laisse songeur. Je rappelle que Total ne semble pas particulièrement inquiet pour son avenir et qu'il a annoncé en septembre 2019, quasiment un an, que sa politique est d'accélérer la croissance du dividende pour les années à venir avec comme orientation, une augmentation du dividende de 5 à 10% par an, et vous savez ce que c'est que les dividendes. On nous répondra sans doute que l'implantation de telles entreprises est une chance pour notre territoire, ce qui ne l'est pas par contre ce sont les conséquences sociales, environnementales et économiques qu'elles laissent à notre charge lorsqu'elles décident de partir sans crier gare pour s'expatrier sous des cieux plus cléments, moins exigeants en matière de salaires et de conditions de travail et surtout plus rémunérateur. L'Etat vient d'adopter un plan de relance dont il y aurait beaucoup à dire, ce qui est certain c'est qu'ils n'auront pas avec la politique actuelle et qu'aucune stratégie ne s'en dégage. En 2018, M. DARMANIN souhaitait s'attaquer aux aides sociales, trop coûteuses et n'incitant pas suffisamment au retour à l'emploi. Il est regrettable que ce gouvernement ne soit pas dans les mêmes dispositions lorsqu'il s'agit d'en finir avec les abus en matière d'aides aux entreprises. Voilà Président l'intervention qu'on voulait en complément de la motion.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met la motion au vote ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui merci Monsieur le Président. Alors évidemment nous saluons et nous soutiendrons cette motion mais par contre j'ai failli m'étouffer en lisant « cette annonce résulte aussi du fait que depuis trop d'années s'est fait complice des méthodes destructrices des multinationales par ses réductions d'impôts et ses aides sans contrepartie » et la motion se trouve être déposée notamment par les socialistes et les républicains, et devinez qui est au pouvoir et qui a soutenu ces politiques depuis des années ? C'est vous ! D'ailleurs, je vous rappelle JOSPIN, cette fameuse phrase qui disait « l'Etat ne peut pas tout » concernant justement l'usine Renault qui avait fermée. Donc je trouve ça assez hypocrite de votre part quand même de vouloir donner des leçons à l'Etat sachant que vous en êtes les premiers responsables. D'ailleurs je vous rappelle que si les délocalisations sont interdites c'est parce que l'Europe les interdit, si le patriotisme économique, si le protectionnisme sont interdits c'est parce que l'Europe les interdit et seul le Rassemblement National a toujours été en faveur de ces

mesures là et pour finir je reprendrai cette citation qui vous résume très bien « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent ».

M. ROBERT : Et bien on apprend que le Rassemblement National est pour l'Europe c'est déjà un bon point.

M. CLAVET : Non non non, vous n'avez pas compris. Je n'ai pas dit que j'étais pour l'Europe j'ai dit que nous étions contre les mesures restrictives de l'Europe en termes d'économie et de patriotisme économique.

M. ROBERT : En tout cas, juste pour vous informer que le groupe Républicain de la CALL n'est pas le groupe des Républicains tel que vous pouvez l'imaginer au niveau national, c'est le groupe du mouvement républicain, mouvement citoyen donc on n'est pas sur la même logique. On met donc au vote la motion ? Allez, vote pour ? Merci, c'est l'unanimité et je pense que ça sera un témoignage aussi de soutien aux salariés. Dans ce contexte un peu particulier, on a eu aussi, vous l'avez peut-être vu dans la presse, avec l'usine de recyclage de polystyrène à Wingles mais en même temps la confirmation de l'usine de production des batteries d'airbus, de la batterie à Billy-Berclau. Des bonnes nouvelles, comme quoi notre territoire a aussi un avenir industriel donc on peut se satisfaire de ces annonces, les concrétisations de ces projets et ça me permet de féliciter André KUCHCINSKI qui a pris la Présidence du SIZIAF lors de la dernière élection et qui aura à mener justement la réussite de ce projet sur Billy-Berclau/Douvrin et là-aussi des perspectives d'emplois importantes pour notre territoire. L'ordre du jour, avant de débiter, nous avons les procès-verbaux des conseils des 7 et 9 juillet, y'a-t-il des remarques, des questions, des demandes de vote ? Ils sont adoptés, merci ! Vous avez également pris connaissance des décisions qui ont été prises, c'est le cas de le dire, en vertu des articles L. 2122-22 du CGCT, y'a-t-il des remarques, des précisions, demande de vote, non ? C'est adopté, merci beaucoup. Je vous propose de modifier un tant soit peu l'ordre du jour mais vous avez vu que nous avons le rapport d'activité de l'agglomération, il viendra par la suite mais nous avons aussi le rapport d'activité de Territoires 62 en remerciant son directeur qui est présent ce soir, Monsieur DENEUX, et donc je vous propose de commencer par l'examen de la délibération 22, donc en laissant dans un premier temps avant de laisser la conclusion et la parole à Christian PEDOWSKI, la parole à Michel DENEUX pour nous présenter en une dizaine de minutes le bilan d'activité de Territoires 62. Voilà, merci beaucoup.

M. DENEUX : Merci Monsieur le Président. Donc présentation du rapport d'activité de 2019, je serai plus court que l'année dernière. Pour autant, la vidéo de présentation du rapport d'activité complète, où c'est précis, détaillé presque pédagogique, est sur le site de Territoires 62. Ça dure à peu près 25 minutes, vous pouvez la regarder et vous avez mes coordonnées si d'aventure il y avait des questions particulières sur le sujet. C'est la première fois que j'interviens devant l'assemblée reconstituée donc je vais quand même prendre quelques secondes pour expliquer un peu Territoires 62. Donc Territoires 62 est une société d'économie mixte locale, ça veut dire que c'est une société anonyme de droit privé dont le capital est détenu par les collectivités. Le capital de Territoires 62 est d'un peu plus de 33 millions d'euros et 82,02 % des actionnaires sont publics. C'est ce que l'on appelle une EPL, une entreprise publique locale. Il y en a de 3 sortes en France, les sociétés d'économie mixte, ce sont des SA qui peuvent intervenir dans tous les champs d'activités marchands, sous réserve de leurs statuts mais qui doivent être mis en concurrence par leurs actionnaires s'ils veulent le faire travailler. Ensuite, le service public local, qui elle est une société complètement publique, il faut au moins 2 actionnaires, n'intervient que dans les champs de compétence de la collectivité et sur son territoire. Les SEMOP, c'est un cas un peu particulier, c'est une société d'économie qui a été créée pour un seul objet. Donc Territoires 62, à 82,02 % du capital, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est l'actionnaire principal de Territoires 62, elle détient 22 % du capital et si on prend comme indicateur les budgets cumulés des projets confiés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, c'est 13,5 % du carnet de commandes et quand on tient compte des opérations confiées par la CALL mais aussi par les communes de l'agglomération, c'est 37,25 % du carnet de commandes. Alors le carnet de commandes, c'est le total de la société c'est 90 projets sur la totalité du département. Le budget cumulé des opérations c'est 645 millions d'euros, 50 % des dépenses de ces projets ont déjà été réalisés et plus de 33 % des recettes ont déjà été réalisées. Sur ce territoire, les projets menés par Territoires 62 sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin concentrent 36 % de sa dette et présentent une trésorerie équivalente à 73 % de ses capitaux propres. C'est le compte-rendu à l'actionnaire donc c'est un peu, ce sont des comptes, 4 indicateurs pour donner l'activité avant de passer aux projets. Donc le chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires des 5 dernières années apparaît avec

son évolution. Le chiffre d'affaires c'est le volume des ventes facturées. Les ventes ce sont donc nos ventes de terrains, nos ventes d'immeuble en vente en l'état futur d'achèvement et puis de façon résiduelle des loyers. En vente de terrains, on a vendu cette année pour 3,6 millions d'euros de foncier en développement économique, pour 6,7 millions d'euros de terrains de lots libres de constructeur et pour 2,9 millions de terrains à des promoteurs ou des bailleurs directement. Face au chiffre d'affaires donc les ventes, il y a le volume opérationnel qui correspond aux dépenses réalisées par la société, cette année c'est 25,3 millions d'euros pour 25 millions d'euros de ventes signées. Les dépenses des opérations, vous connaissez parfaitement, donc c'est du foncier, des travaux et puis des honoraires de prestataires. Le résultat d'exploitation des 5 dernières années apparaît aussi à l'écran. Le résultat d'exploitation c'est la différence entre les charges, qui sont constituées majoritairement de la masse salariale (75 %) et ensuite des loyers, des sous-traitants, des fournitures et du matériel et les produits d'exploitation. Les produits d'exploitation, c'est uniquement des rémunérations facturées dans les opérations donc c'est un pourcentage des flux de dépenses ou de recettes et les marges quand on vend des terrains ou des immeubles plus chers que le prix de revient. Le résultat net c'est le bénéfice généré par la société donc vous avez là la courbe des cinq dernières années. Pour 2019, le résultat net est de + 311 000 €, c'est le résultat d'exploitation auquel on ajoute des produits dits exceptionnels mais c'est quand on cède du patrimoine, quand on réalise des opérations qui ne sont pas dans l'activité courante des opérations. Donc, pour une 4^{ème} année consécutive, le résultat net de la société est positif, c'était la stratégie qui a été développée en 2016, qui était de tenir les engagements qui ont été pris dans les opérations auprès des actionnaires publics, continuer le désendettement qui avait été engagé dès 2012, face à la crise qu'a connue la société Adevia et avoir des résultats positifs. Vous avez à l'écran la courbe de désendettement de la société qui est passée en 2019 sous la barre des 55 millions, qui a été déterminée comme étant le volume nécessaire pour faire tourner les opérations puisque dans les opérations d'aménagement comme de construction, les dépenses sont tout le temps réalisées avant les recettes donc il y a tout le temps besoin de financer les opérations. En 2019, ce qui était attendu, qui était d'avoir des résultats positifs et d'avoir une dette qui passe sous le cap des 55 millions, a été atteint et un nouveau cycle basé sur le développement des projets peut être engagé. Voilà pour la partie compte-rendu à l'actionnaire mais vous êtes aussi le client, c'est un peu particulier actionnaire et client, donc je vais quand même toucher deux mots des projets qu'on réalise pour le compte de la CALL. Donc vous allez avoir des comptes rendus plus détaillés puisque chaque année vous votez les comptes rendus annuels précédents dans lesquels on présente les comptes de l'opération mais rapidement donc comme opérations menées pour le compte de la CALL, la Zac de l'an 2000 II. Donc une opération de renouvellement urbain dite « îlot par îlot » qui, comme vous voyez, avait un budget d'un peu plus de 23 millions d'euros qui est quasiment réalisée. L'opération « Pôle d'excellence sportif » qui s'appelle maintenant, qui va s'appeler « Vivalley Campus » autour du stade du CRAF pour lequel après avoir traité les espaces publics et avoir réalisé une première phase de viabilisation de terrain, on va s'attaquer à la deuxième phase. La zone industrielle de l'Alouette pour laquelle les travaux ont été réalisés, est précommercialisée à hauteur de 90 %. Pour le compte des communes donc j'en ai pris 4 au hasard on va dire parmi les 9 réalisées pour les comptes des communes, on a Avion quartier de la République, après avoir traité les espaces publics du quartier de la République dans le cadre du dossier ANRU, on viabilise le quartier qui s'appelle Pontlerlant aujourd'hui, phase par phase et année par année ou alors le secteur lycée à Bully-les-Mines qui avait un programme de 200 logements qui est réalisé aux ¾ aujourd'hui, la dernière phase de 50 logements devrait démarrer l'année prochaine. A Liévin l'opération tranchée de Calonne, où c'est une opération de longue haleine où aussi là on produit du logement année par année, une centaine de logements ont déjà été créés sur cette opération. Et ensuite, l'éco-quartier de Méricourt, donc c'est l'aménagement d'une friche de 8 hectares en éco-quartier, de 290 logements avec une médiathèque, un restaurant municipal. C'est un projet pour lequel on a concouru au niveau national et on a obtenu le premier prix sur 200 projets qui ont été présentés et qui sont en train de se développer de façon importante en 2020. On mène aussi des opérations dites propres, ça veut dire en propre, ce n'est pas pour le compte des collectivités. Sur le territoire de la CALL, j'en ai retenu 2, à Givenchy-en-Gohelle un lotissement qui s'appelle le Buisson aux Œufs, c'est une opération mixte dans laquelle on réalise 12 lots libres de constructeur, 14 logements sociaux pour le compte d'un bailleur et 4 logements en accession sociale à la propriété aussi pour le compte d'un bailleur. On est dans le cadre d'une attractivité de constructeur-promoteur ou dans l'éco-quartier de Méricourt puisqu'on peut intervenir en propre dans une concession d'aménagement où on réalise 9 logements en accession à la propriété dont le chantier est bien engagé et dont la commercialisation est quasiment terminée. Voilà Monsieur le Président, en étant le plus rapide possible pour 2019 je suis à votre disposition s'il y avait des questions.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette synthèse c'est vrai que c'est rapide mais ça permet de voir une activité qui est dans le sens que l'on avait espéré, que l'on avait porté avec vos équipes pour dire de pouvoir avoir un outil au service de notre territoire également. Y'a-t-il des questions ? Bruno.

M. TRONI : Oui c'est une question, je vais profiter de la présence de Monsieur DENEUX. Déjà sur le rapport, vous connaissez notre position depuis un certain temps sur Territoires 62 et on l'a dit l'année dernière. On était très satisfait du redressement de cette société qui a connu évidemment beaucoup de péripéties, on ne va pas revenir sur le passé à chaque fois mais je pense qu'ils sont sur un chemin qui est bien plus intéressant actuellement et on ne peut que féliciter le travail qui a été fait par monsieur DENEUX et son équipe. Moi je profite de sa présence parce que je voulais intervenir sur la délibération n°2 concernant l'avenant au pacte d'actionnaires de la SEM Territoires 62 et si on pouvait avoir l'explication puisqu'on ne fait pas partie du Conseil d'Administration, enfin jusqu'à présent, sur les raisons de la fusion entre le Comité d'engagement et le Comité stratégique, ça serait intéressant de savoir pourquoi on a voulu fusionner ces deux comités.

M. ROBERT : Monsieur DENEUX.

M. DENEUX : Donc en 2017, lors de la signature du pacte d'actionnaires, a été décidée la création d'un Comité stratégique, comité composé d'élus non administrateurs de Territoires 62, chargé de regarder les délibérations que je propose au Conseil d'Administration et d'émettre un avis. Un autre comité, le Comité de l'engagement, qui est chargé lui de regarder les nouveaux projets qu'on rentre dans le portefeuille d'opérations, avait été créé avant et lui est composé d'élus du Conseil d'Administration. Donc, on avait 2 comités à faire tourner, en fait on faisait un peu, quelque part pour être trivial, valider les voyelles d'un côté et les consonnes de l'autre. Il a semblé intéressant quand même que tout le monde travaille ensemble pour que tout le monde ait une vision globale de ce qui est proposé au Conseil d'Administration.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui moi je voulais m'associer à ce que Bruno TRONI vient de déclarer s'agissant du redressement de cette société d'économie mixte et pour avoir siégé ensemble au Conseil d'Administration de celle-ci et pour avoir alerté à plusieurs reprises sur le cap qu'il y avait entre le niveau des engagements financiers et les fonds propres de la société, on ne peut que, d'ailleurs le graphique l'indique, se féliciter du travail qui a été accompli par les équipes de monsieur DENEUX sous son autorité. Qu'il y ait un regroupement des deux comités, cela simplifiera les choses, ce n'est pas une société énorme, j'ai compris qu'elle avait une cinquantaine de salariés, il faut qu'elle soit subtile, adaptable et qu'elle puisse évoluer en même temps que le marché sur le secteur va évoluer lui-même. Et s'agissant du personnel qui est à ses côtés, je voudrais, disons dire, au nom du groupe que je préside que les félicitations vont évidemment au directeur mais à l'ensemble de ceux qui l'entourent et qui ont contribué à faire en sorte que nous ayons là un outil particulièrement performant et adapté à la situation qui est la nôtre aujourd'hui parce que nous ne sommes plus en situation de retrait malgré les difficultés par rapport à l'emploi mais quand on prend par exemple la Zac qui est déjà commercialisée à 90 %, réalisée à 90 % et on verra d'ailleurs dans les délibérations que s'agissant du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et bien, nous sommes sortis des conventions publiques d'aménagement qui étaient déficitaires pour avoir des conventions publiques d'aménagement qui sont désormais bénéficiaires. Il ne s'agit pas pour Territoires 62 d'être une société qui sort d'immenses bénéfices, il s'agit pour nous que cette société ne nous crée jamais de problème et qu'elle soit un véritable outil au service des collectivités et c'est actuellement le cas. Il faut que ça continue dans ce sens et nous serons mobilisés pour le faire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y'a-t-il d'autres interventions ? Je laisse la parole à Christian PEDOWSKI pour la délibération 22 qui correspond, c'est symbolique mais voilà. Christian.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président donc effectivement, conformément aux dispositions des articles L. 1524-3 et L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles d'administration et de contrôles applicables aux collectivités territoriales ou au groupement de collectivités territoriales actionnaires de société d'économie mixte, la SEM Territoires 62 doit présenter à la Communauté d'Agglo de Lens-Liévin son rapport d'activité au titre de l'année n-1.

M. ROBERT : Donc on prend acte de ce rapport. Merci beaucoup, on revient à l'ordre du jour donc dans l'ordre normal qui vous était présenté sur vos tablettes, la délibération n°1. Je passe la parole à Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Merci Monsieur le Président. Il s'agit du port fluvial de Harnes et de son rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019. Je rappelle que le port de Harnes est géré par le port de Lille et ce pour un nouveau contrat de concession et que le tonnage sur ce port de Harnes pour la 5^{ème} année consécutive est en augmentation de 8 %, ce qui montre aujourd'hui 571 429 tonnes qui transitent par ce port fluvial de Harnes. Je rappelle que le trafic est exclusivement porté par 2 sociétés aujourd'hui, DC Resources et la société Sagrex mais je pense pouvoir dire aujourd'hui, que le dialogue et surtout le dossier est particulièrement bien avancé avec une 3^{ème} société, c'est la société GALLOO qui souhaite s'implanter effectivement sur ce port de Harnes, une partie d'ailleurs reste sur une concession gérée par le port de Lille et les négociations à ce jour sont très bien entamées, elles devraient bientôt aboutir et si le veut la société GALLOO, devrait s'implanter sur le port de Harnes, ce que nous espérons tous, cela devrait induire une augmentation du tonnage de 70 000 à 100 000 tonnes supplémentaires, voilà. Donc c'est un dossier que nous suivons et je proposerai d'ailleurs au Maire de Harnes de rencontrer très prochainement les dirigeants de la société GALLOO afin de clore on va dire ce dossier, l'état d'avancement de ce dossier. Cela nous a été d'ailleurs proposé par Nord France Invest qui nous signalait que le dossier était en bonne voie d'acheminement mais il faut effectivement conclure. Je propose donc de voter ce rapport annuel du délégataire, bien évidemment en précisant que pour l'exercice 2020, vous imaginez bien mes chers collègues que le rapport sera un peu moins bon, compte-tenu de la crise sanitaire actuelle qui ne favorise pas le tonnage qui transite par ce port et donc il faut vraisemblablement s'attendre à une baisse qui devrait être de l'ordre, selon les premières estimations, de 20 à 25 %.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est complet sur le sujet. Y'a-t-il des questions ? Oui, Monsieur TERLAT.

M. TERLAT : Ce n'est pas une question c'est juste une petite demande et un complément là-dessus. On est au bord de la Deûle et pas loin de là il y a la ville d'Annay et la ville de Pont-à-Vendin et en face il y a Estevelles. Il se trouve que beaucoup d'activités économiques un peu désordonnées commencent à s'y développer et sans que la CALL, qui n'a pas la compétence de cette zone-là mais gère cette situation. Alors, moi je n'y connais pas grand-chose dans ces éléments-là mais l'idée d'une annexe au port de Harnes, d'un syndicat mixte des ports ou de chose comme celle-là pourrait permettre peut-être à terme de gérer les choses. En tout cas, ce que l'on vit nous, les 3 communes riveraines à ce canal de la Deûle à quelques encablures du port de Harnes. Après avoir débarrassé, je vous rappelle que la CALL a bien participé au débarrassement du quai appartenant à VNF, les deux communes aussi et il se trouve donc que des entreprises privées, des propriétaires privés occupent les terrains avec des constructions, qui sont un scandale innommable même si les arrêtés sont là, on voit qu'ils ne sont pas exécutés comme les PV qu'on obtiendrait facilement à l'issue d'un franchissement de feu rouge ou d'un excès de vitesse. Je déplore aussi moi que , enfin pas vraiment, on ne peut pas le déplorer puisque VNF a lancé un appel à projets aussi sur ce secteur-là auquel bien évidemment le maire d'Annay a été invité à participer mais il se trouve que ça sera aussi une entreprise de traitement de déchets, minéraux pâteux en traduction c'est de dragage des choses et donc on se trouve dans un endroit qui craint beaucoup et on n'a pas les moyens, en tout cas Annay n'a pas les moyens, de travailler sur ce domaine-là. Alors j'ai déjà exprimé mon avis en commission, j'invite donc à ce que le Président vienne à Annay aussi et notre vice-président vienne aussi à Annay qu'on puisse aborder la question et convaincre VNF parce que je vous rappelle quand même aussi il y a quelques mois, c'était quand même un projet de débarcadère qui était sur la piste. Alors vous comprenez bien qu'entre un débarcadère des péniches de tourisme et puis des dépôts de déchets sauvages, maintenant voilà il y a quelques problèmes pour lesquels, en tout cas moi je sollicite un soutien fort et un engagement des collectivités. Merci.

M. ROBERT : Alors on va d'abord traiter notre délégataire entre guillemet parce que nous il y a une obligation par rapport au port de Harnes donc la délibération c'est ça mais on n'écarte pas le sujet parce que c'est vrai que la voie d'eau et notamment après derrière avec l'arrivée du Canal Seine-Nord dont on aura aussi des conséquences chez nous, aura une importance dans la desserte et dans l'évolution de notre collectivité et quelque part aussi le développement économique de notre collectivité donc ce sujet-là peut se faire en partenariat avec les communes. C'est un peu le sujet qui a commencé à être abordé aussi avec les services pour regarder de quelle façon on peut accompagner

les communes parce que c'est vrai que le point a bien été précisé. On est sur des parcelles privées et donc on n'est pas sur une zone d'activités communautaire comme l'est le port de Harnes sur lequel on a une compétence et sur laquelle on agit pour coordonner à la fois l'action économique mais en même temps l'action avec un délégué qui est là, lui notre interlocuteur aussi par rapport aux Voies Navigables. Laurent.

M. DUPORGE : Oui donc c'est un sujet que tu as abordé effectivement en commission, donc je te confirme que nous nous déplacerons avec les services bien évidemment pour voir sur place comment les choses se présentent. J'espère simplement que tu seras conciliant et que tu ne me jetteras pas à l'eau cher Yves TERLAT.

M. ROBERT : On met au vote la délibération n°1 s'il y a besoin. Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. Alors donc la délibération n°2 a déjà fait l'objet d'une question mais on va quand même la présenter.

M. DUPORGE : Elle a déjà été présentée donc je vous propose pour gagner du temps mes chers collègues de la voter directement puisque toutes les explications ont été apportées par Michel DENEUX, le directeur de Territoires 62.

M. ROBERT : Pas de demande de vote ? Donc c'est adopté. On passe à la 3, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Voilà, il est proposé d'adhérer, de faire adhérer la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au Réseau Investir en Hauts-de-France. Le Réseau Investir Hauts-de-France c'est un acteur régional des actions de promotion, de prospection et d'accueil d'investissements français et étrangers. Il est animé par la Région des Hauts-de-France en coordination avec Nord France Invest et ça vise à fédérer, coordonner l'action des différents acteurs et en particulier celle des EPI pour l'implantation de nouvelles entreprises et étrangères en Hauts-de-France. Mes chers collègues, bonne nouvelle, cette adhésion est complètement gratuite, voilà et elle ne se concrétise que par la signature d'une charte de fonctionnement mais au-delà d'une signature de charte de fonctionnement, elle se concrétise surtout par des rapports étroits que nous allons effectivement engager, que nous avons déjà engagés et qu'il faut bien évidemment approfondir avec ce Réseau Investir qui nous sera fort utile, nous est déjà fort utile et qui le sera encore plus, j'en suis persuadé, dans les mois et les années à venir pour faire venir de nouveaux investisseurs sur notre territoire.

M. ROBERT : Des demandes de votes ? Monsieur CLAVET, une demande de vote ou une demande de parole ? Allez-y.

M. CLAVET : Monsieur le Président, chers collègues, lors de la commission une étude nous a été présentée dans le cadre d'ailleurs de cette délibération. Il en résulte que nous devons intensifier nos efforts en matière d'attractivité, notamment via la notoriété, la promotion de filières d'excellence en stimulant l'appartenance au territoire et en valorisant ses atouts. En effet, le constat aujourd'hui n'est guère reluisant. Presque un chef d'entreprise sur deux a une mauvaise image de notre territoire et 50 % estiment que la qualité de vie n'est pas bonne et que nous ne sommes pas attractifs. Alors j'ai entendu durant cette commission des idées intéressantes en matière de communication, un peu comme a pu le faire la ville de Lyon d'ailleurs avec la marque Only Lyon. Malheureusement j'attends toujours des propositions concrètes pour redorer notre blason auprès des investisseurs potentiels. Ce n'est pas avec de belles photos sur Instagram et un beau logo que vous changerez la réalité du terrain. En effet, je crois que l'attractivité d'un territoire est un concept multidimensionnel et ne se suffit pas à la signature d'une charte même si celle-ci est un premier pas qui va dans le bon sens. Pour ma part, il existe deux types d'acteurs susceptibles d'être attirés par un territoire, les personnes physiques résidentes et les responsables ou équipes dirigeantes des organisations qui investissent dans le territoire et y créent des emplois. Puisqu'il est ici question de relocalisations d'activités et d'implantations, je m'attarderai sur ce deuxième acteur. Aujourd'hui pour attirer les investisseurs, notre territoire doit pouvoir leur offrir des conditions optimales pour implanter leur activité et les inciter à venir chez nous. C'est pourquoi il est nécessaire dans un premier temps de rendre le territoire durable afin de privilégier la protection de l'environnement, de créer de nouveaux espaces urbains favorisant la mixité fonctionnelle afin de limiter les déplacements qui engendrent une consommation d'énergie et pollution. Il faut également que les services municipaux de nos villes participent à la promotion d'une consommation durable et que nous accroissions la capacité de nos concitoyens à se maintenir en

bonne santé via des campagnes de prévention et une politique plus appuyée en faveur du sport. Nous devons également travailler davantage à la création de pôles de compétitivité avec des entreprises, des centres de recherches et de formations qui d'ailleurs attireront de nouveaux résidents et de nouveaux ménages. Mais surtout, le grand oublié de votre politique à ce jour est je crois le tourisme. Nous devons impérativement mettre en place une stratégie afin de transformer le touriste en acteur économique potentiel. Nous avons bien vu que l'effet Bilbao promis pour le Louvre-Lens a tourné à l'effet fiasco. Et pourquoi ? Les touristes ne restent pas dans l'agglomération et ne dépensent pas dans l'agglomération ! Vous n'avez pas su saisir la balle au bond. Ainsi je terminerai par cela car je suis persuadé qu'il y a encore de l'espoir, c'est par le développement du tourisme rural, qui aujourd'hui représente 30 % des nuitées en France, par l'agritourisme, par le geocaching, par l'adhésion aux box par exemple « Un jour, un village » que nous rendrons attractif notre territoire et le ferons connaître sans miser uniquement sur la com et le Louvre-Lens. Alors oui nous voterons l'adhésion de la CALL à la charte du Réseau Investir en Hauts-de-France mais nous souhaitons et nous veillerons à ce que cela ne soit qu'une première étape vers plus d'attractivité. Merci.

M. ROBERT : Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui je voudrais remercier Monsieur CLAVET parce que je vois que cette étude présentée en toute transparence à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire et de la Commission développement économique vient alimenter très largement effectivement la prise de parole de Monsieur CLAVET. Je vois qu'au moins ces études, elles ont un impact et elles sont intéressantes de ce côté-là. Je voudrais remercier Monsieur CLAVET pour une seconde fois parce qu'il vient finalement, et bien, d'exposer et de nous congratuler quelque part de l'ensemble des actions qui sont actuellement entreprises par le Conseil Communautaire de Lens-Liévin dans le domaine économique. Je vous remercie monsieur CLAVET d'applaudir et de nous féliciter dans l'action politique qui est la nôtre dans le domaine du développement économique. Je vous en remercie Monsieur CLAVET.

M. ALEXANDRE : Très bien !

M. ROBERT : On va passer au vote sur cette délibération. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Contre ? Non plus, elle est adoptée. La délibération n°4, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président. Il vous est proposé mes chers collègues de poursuivre le partenariat que nous avons depuis ces dernières années avec l'ADIL, que vous connaissez certainement toutes et tous. L'ADIL nous apporte son soutien et notamment son ingénierie en matière de réflexion sur l'habitat privé. L'ADIL nous a notamment accompagnés ces dernières années dans la mise en œuvre du permis de louer, nous accompagne dans la réflexion qui est la nôtre sur la rénovation thermique, sera également acteur de la Maison de l'Habitat Durable qui est en train de prendre corps progressivement sur la ville de Lens. L'ADIL accompagne également le grand public, elle accompagne les locataires qui sont confrontés à des problèmes de gestion locative avec leurs propriétaires. Elle accompagne également les propriétaires lorsqu'ils rencontrent des problèmes avec leurs locataires. Bref, l'ADIL est un partenaire important de l'agglomération en ce qui concerne sa politique de l'habitat privé. Il vous est donc proposé de renouveler notre partenariat pour cette année 2020, ce qui donne lieu au versement d'une subvention de 38 000 €. C'est certes important mais vous l'avez compris, nous sommes sur des enjeux importants, des enjeux de prévention des expulsions, des enjeux de rénovation thermique des logements et bien sûr, je dirai que c'est le chapeau général des enjeux de lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité. Vous savez là encore que c'est une politique volontariste de notre agglomération. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ADIL et d'approuver le versement d'une subvention de 38 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Je pense qu'on peut s'associer aux propos qui ont été tenus par François LEMAIRE et souvenez-vous la délibération quand on a adhéré pour la première fois à l'ADIL c'était aussi pour accompagner l'évolution de nos équipes et on peut se satisfaire aussi du changement et de ce travail qui a été fait en interne parce qu'on a avancé en même temps avec cet accompagnement mais qui nous permet d'apporter une réponse encore un peu plus précise et plus rapide à notre population. Y'a-t-il des demandes de vote, des questions sur cette 4^{ème} délibération ? Non ? Elle est donc adoptée. La délibération n°5 c'est Yves TERLAT.

M. TERLAT : Cette délibération participe aussi fortement à l'amélioration de l'habitat et elle concerne donc la mise en place du permis de louer pour compléter le dispositif. Alors avant d'en arriver à la délibération, je vous livre quand même qu'à la mi-septembre c'est 260/270 demandes qui ont été réalisées pour 25 refus alors que 154 dossiers ont été acceptés à la première visite, 128 ont fait l'objet d'un accord après une visite ou après une demande de complément et qu'actuellement il y a 60 refus sous réserve donc 60 dossiers qui restent à traiter. Le dispositif s'accompagne aussi maintenant d'un croisement des fichiers avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il n'en demeure pas moins que les contre-visites sont un peu onéreuses et que dans la mesure où elles concernent la sécurité globale des habitants et des règles de base de sécurité dans les logements, il vous est proposé de faire supporter cette contre-visite au demandeur.

M. ROBERT : Des remarques ? Des questions ? Oui, Monsieur TRONI.

M. TRONI : Non pas sur la délibération en elle-même, on est tout à fait d'accord que ce soit le demandeur qui paye la contre-visite puisqu'il n'a pas respecté au départ les choses. Simplement, pour aller un petit peu plus loin maintenant que le permis de louer, je vous rappelle quand même qu'on était à l'initiative de ce permis de louer, bon les services c'était quand même un dispositif assez lourd à mettre en œuvre et on peut voir maintenant que ça commence à porter ses fruits, ça commence à être assez intéressant dans les communes qui font l'expérimentation mais je pense qu'il faut d'ores et déjà travailler sur un autre dispositif, donc j'allais dire on n'arrête de demander mais c'est comme ça qu'il faut faire. Il y a le permis de diviser qui est en cours d'application, il faut absolument qu'on y travaille parce que ça fait partie intégrante du permis de louer donc si on peut commencer aussi à travailler sur ce permis de diviser ça serait intéressant.

M. ROBERT : Souvenez-vous dans la présentation qu'on avait faite et pour les nouveaux élus ils peuvent, ça ne sera qu'une information mais on avait justement décidé collectivement qu'on ne pouvait pas mener les deux de front, de s'engager sur le permis de louer pour dire de pouvoir avoir une première approche qui permettait, et on voit les résultats, quelque part mais en même temps d'engager à la fois, on aura un bilan ça a déjà été fait en partie mais un bilan voire une évolution du permis de louer et en même temps une réflexion pour une action dans les temps assez courts sur le permis de diviser parce que les deux outils sont la cible qu'on avait identifiée sur les marchands de sommeil qui sont là pour quelque part, pas forcément dans la même optique que nous avons-nous pour héberger notre population. François LEMAIRE avait porté cette réflexion et avait animé quelque part l'action avec les services et avec le groupe d'élus qui s'était constitué mais il est bien dans cette perspectives de phasage et d'évolution en deux temps. Le permis de louer pour dire d'avoir une action plus rapide, ce n'est pas facile à mettre en œuvre mais c'était plus rapide dans la concrétisation et le permis de diviser qui était notre objectif dans de très courts termes maintenant. On met au vote, pas besoin de demande de vote ? Monsieur TERLAT.

M. TERLAT : Donc juste pour confirmer que c'est dans les clous de ce que le conseiller délégué à l'habitat va mettre en place.

M. ROBERT : C'est dans sa lettre de mission. La délibération est donc adoptée, on continue la délibération n°6.

M. TERLAT : Alors il s'agit d'accepter le financement de la Caisse des dépôts sur l'étude pré-opérationnelle, l'OPAH-RU donc qui concerne les cœurs de ville de Lens, de Liévin et de Harnes. Cette étude est en route, les 25 % amenés par la Caisse des dépôts permettront d'alléger la facture de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de demande de vote ? C'est donc adopté. La délibération n°7, Daniel KRUSZKA.

M. KRUSZKA : Oui Monsieur le Président. Faire converger toutes les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, notamment qui oeuvrent pour la transformation numérique, s'avère être une nécessité. Dans le cadre de l'appel à projets de France Connectée, les assembleurs constituent à cet égard un projet collectif. Il est rappelé que la feuille de route numérique communautaire, notamment dans son axe 2, vise à promouvoir l'inclusion numérique d'une part mais aussi à partir d'une action, un engagement très volontariste autour de la question de la médiation numérique d'autre part. Le dispositif relatif à la mise en œuvre des pass numériques a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération en

juillet dernier. Sur chacun des périmètres concernés, les ambitions se croisent notamment avec la Région. A cet égard, il nous est proposé d'adhérer à l'association de préfiguration de la Coopérative des Assembleurs pour une cotisation annuelle de 2 423,90 €. La Communauté d'Agglomération devra désigner un représentant titulaire et un suppléant qui pourront siéger au sein de ces instances de l'association.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des demandes d'information ? Monsieur TRONI.

M. TRONI : Juste je fais toutes les interventions, évidemment au nom du groupe Communiste, ce n'est pas TRONI Bruno tout simplement. S'agissant du numérique, on s'est aperçu quand même que le Défenseur des droits a soulevé, début 2019, qu'il y avait quand même une fracture numérique dans notre pays. Donc le fait de sensibiliser, de former sur le numérique est une bonne chose mais je pense qu'il faut aussi se pencher sur le nombre non négligeable de foyers qui n'ont pas du tout accès à internet et on l'a vu pendant la crise sanitaire notamment avec l'Education Nationale où grand nombre de foyers n'avaient pas accès à l'ENT par exemple et ça serait intéressant de se pencher sur notre agglomération à cet accès internet pour les publics les plus en difficulté.

M. ROBERT : Oui tout à fait, notamment ça fait partie des opérations aussi qui sont déjà menées au niveau de la politique de la ville dans certaines fois et là on est sur la suite des espaces numériques qu'on avait aussi déjà initiés dans cette même assemblée, qu'on avait accompagnés donc on est là sur un appropriation de l'outil après derrière il reste toujours la question de pouvoir accéder à l'outil. Donc soit dans l'espace collectif, soit après on l'a malheureusement vu en début d'année pour certains c'était préjudiciable dans l'approche qui pouvait y avoir notamment pour certains enfants sur la poursuite scolaire. Pas de demande de vote sur la délibération n°7 ? Non ? Elle est donc adoptée. La délibération n°8, c'est Christelle BUISSETTE.

Mme BUISSETTE : Merci Monsieur le Président donc cette délibération précise la volonté que la Communauté d'Agglomération poursuive l'accompagnement dans le cadre des fêtes de la Sainte-Barbe. L'accompagnement de l'association « Sauvons la fosse 11-13 bis des Mines de Lens Félix Bollaert », qui souhaite de nouveau proposer une exposition gratuite et publique donc dans les locaux de la Maison syndicale des mineurs à Lens, exposition qui aura pour thème les lampes et les objets de la mine donc en date du 28 novembre au 6 décembre 2020 de 10 heures à 18 heures. Il s'agit également par cette délibération de signer une convention d'occupation précaire à titre gracieux pour cette association.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? J'espère que les festivités de Sainte-Barbe pourront là-aussi se tenir dans de bonnes dispositions. Pas de remarque, pas de demande de vote ? C'est adopté. Bernard BAUDE pour la délibération n°9.

M. BAUDE : Une délibération qui propose une assistance pour une association Atmo Hauts-de-France, qui est labellisée et reconnue par la préfecture des Hauts-de-France, pour nous accompagner sur toute la problématique du climat et de l'air qu'il faut qu'on réécrive. C'est maintenant le Plan Climat Air Energie Territorial, on a rajouté la question de l'air et il faut réécrire ce plan. C'est un travail assez vaste et pas plus tard que cette après-midi avec les équipes concernées on y travaillait. J'en profite pour vous dire, Monsieur le Président, qu'il y a des équipes qui font à la fois preuve de compétence, en tout cas de dynamisme et c'est bien agréable sur des sujets qui sont complexes comme ça d'avoir des rencontres où nos collaborateurs sont compétents et motivés.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est vrai qu'il faut le souligner mais en même temps c'est global pour l'ensemble de l'engagement de nos équipes et on aura l'occasion de le voir dans le rapport d'activité. Y a-t-il une demande de vote sur ce sujet ? Monsieur CLAVET, demande de vote ? Donc pour la délibération n°9, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre ? Le renouvellement du Conseil Communautaire m'a un peu laissé sur le côté par rapport à une information que je devais vous donner pour la délibération n°8, c'est que Monsieur DESMARETZ étant membre de l'association, il ne prenait pas part au vote. Donc, est-ce qu'il y a des changements autre dans la délibération ? Mais j'avais cette information là dans mes notes que je n'ai pas lues au moment de la présentation. Pas de remarque particulière ? Donc la 8 est bien adoptée sous cette réserve complémentaire. La délibération n°10, Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une convention de financement pour aider à la mise en œuvre d'aménagements cyclables temporaires sur notre périmètre intercommunal, temporaires qu'on espère peut-être se voir pérennisées dans les temps qui viennent. Donc avec le concours du SMT, la CALL a promis ce dispositif et se sont près de 10 km d'aménagements cyclables temporaires qui sont développés depuis le mois de septembre dans nos communes. Je pense à celles d'Alain ROGER, Estevelles, Liévin, donc c'est un dispositif qui marche très bien. Ce déploiement de ces infrastructures est permis grâce au concours de l'ADEME qui prend en charge les coûts jusqu'à 70 % dans une limite de 35 000 € pour l'ensemble du projet à l'échelle de notre CALL, voilà Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on change de mobilité. Monsieur CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Oui Président, ne vous inquiétez pas je ne monterai pas sur un vélo tout de suite mais quand même on peut s'interroger sur notre façon d'appréhender cette problématique parce qu'on a eu un grand projet d'aménagement de notre territoire qui s'appelle le BHNS et qu'on a peut-être été un peu défaillant dans la perception du rôle du vélo et de sa complémentarité et de sa possibilité avec le BHNS. Parce qu'il semblerait quand même que dans certaines communes on ait réduit drastiquement le nombre de pistes cyclables pour laisser passer le BHNS et pas pour avoir un moyen partagé entre le bus et les cyclistes. On sait que c'est compliqué mais il y a des endroits où ça se pratique et cela peut être intéressant. Et puis on a aussi un Département qui, au niveau des collégiens, travaille avec les communes pour essayer de développer le déplacement à vélo des collégiens et donc ce serait peut-être une bonne chose qu'on essaye de travailler en partenariat et en complémentarité pour avoir un vrai réseau sur l'ensemble de la CALL qui vienne compléter ce qui est déjà existant par ailleurs. Donc le groupe Communiste, évidemment, votera pour mais on aimerait bien quand même que ces éléments-là soient pris en compte. On ne peut pas simplement réagir, on doit aussi anticiper et organiser et puis il y a un certain nombre de collectivités qui ont mis en place des dispositifs pour l'acquisition de vélos électriques. Alors je sais bien que c'est le plat pays ici, de vélo ou de vélo électrique mais c'est plus les vélos électriques qui sont l'objet de subvention. Il faudrait peut-être qu'on se pose la question de savoir comment on fait pour arriver en complément de ces subventions et que la CALL l'ait réellement, parce que nous avons un projet sur le développement des vélos et d'avoir pour le tourisme, dont certains parlaient toute à l'heure, justement permettre le prêt de vélos électriques mais ça peut être aussi intéressant pour l'acquisition de nos habitants.

M. ROBERT : Merci beaucoup et ça rentre pleinement dans les objectifs que l'on a. Vous vous souvenez que le projet de BHNS était aussi de donner un transport cadencé et d'essayer de relier certains centres de nos agglomérations et de pouvoir donner à la population, qui avait quand même besoin aussi de se déplacer, un moyen de transport collectif qui soit adapté et quelque part en phase avec l'évolution de notre société mais l'enjeu aussi de ce mandat-là c'est de compléter, ce qui a déjà été amorcé par certaines communes, ce qu'on a fait au niveau de l'agglomération aussi avec l'Eurovélo parce qu'on s'est engagés sur ça donc c'est à développer mais dans le phasage. C'est pour ça qu'Alain DUBREUCQ a cette délégation notamment au sein de la collectivité et si vous avez vu l'élection, et on peut le féliciter, de se renouvellement pour Laurent DUPORGE au sein du SMT, c'est aussi ce qu'ils engagent sur cette nouvelle mandature. On rentre en phase et ça tombe bien on est dans la même majorité donc je pense qu'on n'aura pas de sujet là-dessus de discussion. Laurent.

M. DUPORGE : Oui je voudrais simplement compléter. Effectivement lors de la dernière mandature, Sylvain l'a précisé, toute l'énergie qui a été dégagée par les équipes du SMT et par les élus communautaires a été de réaliser le BHNS et ça n'a pas été une tâche facile. C'est vrai que la prochaine mandature, et ça a déjà été présenté d'ailleurs au nouveau Conseil syndical du SMT, sera vraisemblablement, ce n'est pas qu'il sera vraisemblablement, il sera celui du développement des nouvelles mobilités. Et au titre de ces nouvelles mobilités bien évidemment, il y a l'élaboration d'un schéma de pistes cyclables à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mais également des deux autres communautés d'agglomération mais on est ici à Lens-Liévin et vraisemblablement, je le dis, il sera proposé, le SMT se proposera d'assister les communes en particulier parce qu'il faut bien dire qu'aujourd'hui on se débrouille avec les moyens qui sont les nôtres, parfois extrêmement modestes, et je pense que l'un des atouts qui pourrait être celui du SMT c'est d'apporter son expertise dans ce domaine-là. Ce sera donc la nouvelle feuille de route, qui sera d'ailleurs présentée au Conseil syndical du SMT du mois de décembre, si j'ai bon souvenir parce que le prochain sera encore consacré à des désignations et que si cette feuille de route est validée et bien on vous proposera tout cela et je pense que ce sera fort utile effectivement pour le développement de ces nouvelles mobilités dont on voit qu'elles sont fortement sollicitées par nos populations. Et je

regrette d'ailleurs, parce qu'une expérience devait être déjà menée sur les collines de l'artois sur de la location de vélos électriques pour partir à la découverte en particulier des sites de mémoires mais mes chers collègues, malheureusement, n'est-ce pas Jean-Marie, en raison de la crise sanitaire, nous avons dû repousser à l'année prochaine donc en 2021, l'expérimentation de ce projet de découverte par vélo électrique de nos sites de mémoire.

M. ROBERT : Y a-t-il une demande de vote sur cette délibération ? Non ? Elle est donc adoptée. Alain DUBREUCQ pour poursuivre avec la délibération n°11.

M. DUBREUCQ : Merci Président. Si vous me le permettez, je vais lier les deux délibérations, la 11 et la 12, vu qu'elles portent sur le même objet. Donc c'est des conventions qui sont portées par le SMT pour aider financièrement pour la réalisation de PMZ, des plans de mobilité de zone, sur deux secteurs. Premièrement, le Parc de la Galance et de la zone Averlens, donc la finalité c'est bien sûr d'accompagner les entreprises et leurs salariés vers des pratiques de mobilité plus vertueuses. Donc l'aide financière sera de 10 000 € pour ces deux projets donc celui du Parc de la Galance et de celui du Parc de la Motte du bois, là qui offre la particularité de comporter plus de 1 800 salariés. Le parc de la Motte du Bois c'est le parc qui rassemble le plus de salariés de notre collectivité et bien sûr ce plan de mobilité devra prendre en compte toutes les caractéristiques spécifiques inhérentes à la mobilité sur ce secteur. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on voit l'accompagnement du SMT et donc les passerelles qu'évoquait Laurent DUPORGE à l'instant. Pas de demande de vote ? Donc les 11 et 12 sont adoptées. On passe à la 13, Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui, merci Monsieur le Président, merci pour votre empathie parce que pour moi c'est une première. Donc la délibération n°13, développement durable, enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général programme érosion du bassin versant amont de la Souchez. Pour rappel, vous trouverez tous les détails de ce PAPI sur le bassin versant de la Souchez pages 67 et 68 du rapport d'activité de la CALL du 24 novembre 2020. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée par délibération 17 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017 dans un programme d'actions pour la prévention des inondations, PAPI, sur le bassin versant de la Souchez. Dans le cadre de ce programme et afin de limiter les phénomènes érosifs et le ruissellement agricole, la CALL a souhaité mettre en œuvre un programme érosion sur les communes amont de ce bassin versant. Ce programme a déjà permis de définir le scénario d'aménagement d'ouvrages hydrauliques doux validé en COPIL du 9 octobre 2019, finalisés en juillet 2020 la négociation de ces aménagements avec les exploitants et propriétaires de parcelles concernées par la signature de conventions tripartites, déposer le dossier de déclaration d'intérêt général validé par les services de la Préfecture. Il convient donc maintenant d'arrêter la version définitive du dossier conformément au Code de l'Environnement et de solliciter le préfet afin qu'il ouvre l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général. L'objet final de la délibération vise donc à autoriser le Président à arrêter la composition de la version définitive du dossier de déclaration d'intérêt, autoriser le Président à solliciter le Préfet afin d'ouvrir l'enquête publique préalable, autoriser le Président à signer tout document concernant la procédure, autoriser le Président à ouvrir les crédits nécessaires à la prise en charge des honoraires du Commissaire enquête et les frais de publicités sur l'imputation budget général, fonctionnement, nature 6226.

M. ROBERT : Voilà, très complet. Y a-t-il des remarques ? En tout cas ça montre aussi sur cette politique là que l'agglo continue à avancer. Christian CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : C'est juste une question. Il me semble que l'an dernier la sous-préfecture avait expliqué que notre projet n'était pas recevable en l'état et qu'il fallait donc continuer l'enquête. On est où là ? On est sûr d'être admis ou on va avoir encore des difficultés ?

M. ROBERT : Logiquement ça devrait bien se passer c'est parce qu'on l'a retravaillé de cette façon-là mais bon après on n'est pas à l'abri d'une évolution. C'est pour ça qu'on travaille avec cette enquête préalable avec le préfet et logiquement ça devrait être accepté derrière mais c'était toute la question qu'on avait sur ce bassin versant et derrière l'engagement des services de l'Etat c'est de nous accompagner justement pour revoir ce dossier.

M. CHAMPIRE : Désolé Pierre, ce n'était pas un bizutage. Félicitations.

M. SENECHAL : Ne t'inquiète pas, je ne le prends pas comme ça. Non mais ça devrait bien se passer en tout cas.

M. ROBERT : Pas de demande de vote sur cette question ? Non ? C'est donc adopté. Donc Pierre SENECHAL va continuer son apprentissage avec les délibérations 14, 15 et 16.

M. SENECHAL : Il faut toujours un néophyte, ça sera moi ce soir. Oui alors les délibérations, si vous le permettez Monsieur le Président, on pourrait grouper la 14, la 15 et la 16. Ce sont des rapports annuels de notre délégataire eau potable distribution et production et service public d'assainissement. Ces rapports ont été présentés en commission de façon détaillée et n'ont pas appelé de remarque particulière. Il s'agit donc de voter les porter à connaissance.

M. ROBERT : On prend acte que ça a été présenté. Oui Bruno.

M. BRUNO : Oui ce sont des rapports qui sont vraiment très complets mais aussi complexes parfois et il serait peut-être intéressant de demander à nos services peut-être de faire un condensé de ce rapport, énormément de pages, peut-être avec les points clés. Ça permettrait à tout le monde d'aller très vite à certaines choses et de l'appréhender plus facilement. Et puis peut-être un point qui est quand même aussi assez important, quand on lit les rapports de notre délégataire, on s'aperçoit que d'année en année c'est beaucoup de copier-coller de ses rapports. On change parfois quelques chiffres et ça serait intéressant quand même que notre délégataire n'attende pas parfois les dernières années de sa délégation pour faire beaucoup de choses, beaucoup de travaux, comme ça a été fait dernièrement et puis peut-être de travailler aussi sur les indices de pertes d'eau, que l'on voit que c'est quand même assez important pour l'agglomération. Donc si j'ai bien calculé, c'est 3 000 000 m² d'eau qui seraient perdus chaque année donc notre délégataire a encore beaucoup de travail.

M. SENECHAL : Alors Bruno, je n'ai pas ton expérience en la matière mais je te promets d'être vigilant à tout ce que tu viens de signaler. Il y a aussi un travail que j'ai demandé à nos services, en tout cas qui pour moi me sera très utile, c'est un glossaire de toutes les acronymes, de tous les sigles parce qu'alors franchement il y en a un paquet. Il faut vraiment être fort pour s'y retrouver mais on pourra effectivement faire un petit résumé pour tout le monde, résumé qui pourra s'inspirer d'ailleurs des délibérations suivantes.

M. ROBERT : D'ailleurs et en partie dans le rapport d'activité, ça montre aussi quelque part l'action de nos services pour essayer de vulgariser certaines activités de l'agglomération, ce qui n'est pas forcément toujours évident parce qu'on voit bien qu'on rentre dans la technicité dans le détail de certains sujets et dans le détail là on ne peut pas aller plus loin dans ce qui est présenté dans le rapport du délégataire et derrière de ce que les services peuvent présenter sur notre activité de contrôle et d'accompagnement du délégataire. On prend acte donc de la présentation de ces rapports 14, 15 et 16 et Pierre continue avec les 17 et 18.

M. SENECHAL : Et bien on va grouper la 17 et la 18. Il s'agit maintenant des rapports de nos services sur les mêmes sujets, c'est l'occasion de remercier les services pour le travail accompli, la présentation qu'ils en ont fait en commission. Si vous le permettez, Monsieur le Président, j'aurai un petit mot pour un monsieur qui n'est pas là ce soir, avec tout le respect pour la démocratie et pour les élections qui ont eu lieu dans tous les endroits mais je voudrais remercier aussi Jean-Pierre BLANCART pour l'excellent travail qu'il a fait dans ce domaine, voilà, je tenais à le dire.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est juste de le souligner par rapport à son engagement sur cette délégation au cours du précédent mandat, tout à fait.

M. SENECHAL : Voilà donc sur ces rapports, il n'y a pas eu de remarque particulière.

M. ROBERT : Pas de remarque sur les 17 et 18 ? Christian.

M. CHAMPIRE : Ce n'est pas que je t'en veuille mais sur l'assainissement j'ai un vrai questionnement quand même. Quand on interroge les services de la CALL ou de notre délégataire, on n'est pas capable de nous dire qui est raccordé à l'assainissement et qui ne l'est pas, parce qu'au bout de deux ans, on voit que le tout à l'égout est posé, les gens sont censés être raccordés au tout à l'égout et on

leur fait payer la taxe d'assainissement. Et ça ne signifie pas que les gens se sont réellement raccordés et donc je pense quand même qu'on a un travail à faire, parce qu'on peut en parler avec François sur la rue Zola, on s'est rendu compte que quand on....

M. SENECHAL : Ça, c'est l'objet d'une prochaine réunion la rue Zola, bientôt.

M. CHAMPIRE : Non ce n'est pas ça c'est...

M. SENECHAL : Non mais on va en parler dans une semaine je crois.

M. CHAMPIRE : Peut-être mais moi ce que je te dis c'est sur l'assainissement. Quand on veut savoir qui est raccordé, qui n'est pas raccordé, on ne peut pas demander aux services de la CALL et on ne peut pas demander à notre délégataire parce que personne ne sait qui est réellement raccordé et qui ne l'est pas. Ceux qui sont raccordés, on le sait mais ceux qui payent la taxe sans être raccordés, on ne sait pas qu'ils ne sont pas raccordés. Donc il y a un travail à faire là-dessus pour qu'on puisse avoir une vraie vision parce qu'on fait des travaux dans nos rues et d'un seul coup on voit quelqu'un qui veut refaire derrière parce qu'il n'est pas raccordé au tout à l'égout et que maintenant, il veut se raccorder au tout à l'égout et on ne peut pas lui dire qu'il n'a pas le droit. Et donc, quand on a fait le point sur la rue Zola, on s'est rendu compte qu'il y avait des endroits où il n'y avait pas du tout d'assainissement donc c'était facile mais il y a des endroits où il y avait de l'assainissement et les gens n'étaient pas raccordés 30 ans après que l'assainissement ait été mis donc je pense qu'il y a un vrai souci parce qu'on ne peut pas simplement faire payer une taxe et en disant tout va bien. Le but de la taxe c'est quand même que les gens soient raccordés et s'ils ne le sont pas, il faut les sanctionner parce que sinon on a toujours le même système avec des paysans qui viennent récupérer, quand ce n'est pas des fuites dont on parlait, et de l'infiltration et de la pollution dans notre nappe phréatique donc là-dessus, je pense qu'il y a quand même, parce qu'on va avoir à renouveler notre mandat, peut-être en délégataire ou peut-être en régie, sur l'assainissement. C'est un des objectifs qu'on soit capables, dans la CALL, de savoir qui est raccordé et qui ne l'est pas.

M. SENECHAL : Ecoute je vais donc voir s'il est possible d'établir une carte, peut-être, des raccordements. Maintenant, est-ce que juridiquement on peut aussi sanctionner les gens qui ne se raccordent pas, ça je ne suis pas capable de le savoir. J'ai des « oui » derrière moi, il faudra qu'on délibère là-dessus.

M. ROBERT : C'est la délibération derrière et sur le contrôle qu'on peut effectuer oui.

M. SENECHAL : Et bien, peut-être, que vous accepterez de délibérer.

M. ROBERT : Y a-t-il une demande de vote pour ? Tony.

M. MOULIN : Alors pas une demande de vote bien évidemment mais je voulais abonder dans le sens de Christian CHAMPIRE. C'est une question qu'on avait déjà eue, enfin que vous aviez déjà eue il y a 1 ou 2 ans et puisque dans le cadre des transactions immobilières également lorsque le logement n'est pas raccordé au tout à l'égout, lorsque vous signez l'acte authentique, vous avez une obligation de vous raccorder au bout de 2 ans. Sauf qu'il n'y a aucun service de contrôle, à l'issue de cette obligation et aujourd'hui si vous regardez, les travaux ne sont jamais effectués. Donc il faut qu'on puisse juridiquement intervenir pour contraindre les nouveaux propriétaires à se raccorder, bien évidemment.

M. SENECHAL : Non mais moi je suis tout à fait d'accord mais il va falloir qu'on embauche.

M. ROBERT : Il faut avoir une mission de contrôle là-dessus, ça c'est sûr. On met au vote ou pas la peine les délibérations 17 et 18 ? Pas de demande de vote ? On considère que les 17 et 18, par contre on prend ces remarques-là parce que c'est vrai que ça joue dans notre fonctionnement. Après la sanction, c'est de payer la taxe sans être raccordé mais est-ce que c'est une sanction qui est dissuasive ? Je ne suis pas forcément certain donc à regarder aussi, à creuser sous cette forme-là. 17 et 18 c'est adopté. On change de sujet donc la 19 c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, effectivement cette délibération consiste à la création d'un poste de chargé de mission ERBM. La définition du projet de

renouvellement urbain et social sur les quartiers éligibles au NPNRU, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt national, pour la cité du 12-14 à Lens et régional pour les quartiers République, Cité 4 Sud à Avion et Calonne Marichelles Vent de Bise à Liévin, sous pilotage de la CALL, en lien avec les maires des communes concernées, avait nécessité de recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée de 36 mois, lors du Conseil du 16 mai 2017. Dans la continuité de ce processus engagé par notre CALL et afin de renforcer les équipes en place, il est aujourd'hui proposé de renouveler ce poste, Monsieur le Président, pour une durée 36 mois.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non, c'est adopté. Christian peut continuer avec la délibération n°20.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président donc accompagnement opérationnel de notre CALL dans le cadre du programme de renouvellement urbain, création d'un poste de chef de projet habitat diversification. La définition du projet de renouvellement urbain et social sur les quartiers éligibles au nouveau programme national et renouvellement urbain d'intérêt national pour la cité du 12-14 à Lens et régional quartiers République, Cité 4 Sud à Avion et Calonne Marichelles Vent de Bise à Liévin, sous pilotage de la CALL, en lien avec les maires des communes concernées, là aussi avait nécessité de recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée de 36 mois lors de notre Conseil du 16 mai 2017. Il est donc aujourd'hui proposé de renouveler ce poste pour 36 mois supplémentaires. Il est à noter que ce poste est subventionné par l'ANRU sur la base d'un forfait chef de projet habitat/diversification, une subvention à hauteur de 50 % d'un forfait établi à 115 000 € par an pour une durée de 10 ans, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ça fait partie des sujets là avec un accompagnement en ingénierie, qui j'allais dire presque pour une fois, est aidé par l'Etat, ce qui est à souligner là aussi dans ce domaine-là. Pas de demande de vote ? Si une demande de vote donc vote pour ? Abstention ? 2 abstentions. La délibération n°21, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : C'est le rapport d'activité 2019 donc l'objet de cette délibération vise à prendre acte du rapport d'activité des services communautaires au titre de l'année 2019, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci et vous avez la diversité des actions de l'agglo qui donne aussi un peu le panel de l'intervention de notre collectivité et j'en profite, même si on n'est pas sur l'année 2019, mais pour souligner et remercier encore une fois l'engagement de nos équipes pour ce début d'année parce que dans un contexte difficile ils ont su faire preuve d'initiatives et d'originalité pour répondre encore une fois présents sur cette notion de service public qui nous est cher et qui montre aussi quelque part que ça a encore de l'avenir là où certains voulaient enterrer les fonctionnaires et les agents publics, il y a très peu de temps. On a pris acte de cette délibération n°21, 22 c'était déjà fait en introduction donc Christian PEDOWSKI enchaîne avec la 23.

M. PEDOWSKI : Désignation des représentants à divers organismes, il nous est donc proposé de procéder à la désignation des représentants au sein des divers organismes auxquels adhère notre Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, mes chers collègues, vous en avez d'ailleurs ici les tableaux avec leurs différentes propositions de désignation.

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de demande de vote, complément ? Oui Monsieur CLAVET, une demande de vote ? Allez, vote pour la délibération n°23 ? Merci. Abstention ? Vote contre ? 2. On enchaîne toujours Christian PEDOWSKI pour la 24.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président, Chaîne des parcs, aménagement du Parc Souchez-Aval, élection des représentants de la CAO du groupement de commandes. Le Conseil avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes commun entre les communes de Courrières, Harnes, Fouquières-lez-Lens, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens et les communautés de Lens-Liévin et Hénin-Carvin pour le pilotage, les études et la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez-Aval. Sachant que le marché de maîtrise d'œuvre reste actif avec notamment le lancement prochain d'un appel d'offres ouvert en vue de désigner les entreprises en charge des travaux de reconstruction de la passerelle de Harnes. Suite à la décision du Président de la CALL en date du 12 juin 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de cette CAO du groupement de commandes, un titulaire et un suppléant.

M. ROBERT : Merci beaucoup et donc comme titulaire on a proposé André KUCHCINSKI et comme suppléant Alain SZABO. Des remarques, des demandes de vote ? Une demande de vote, allez. Vote pour ? Merci, abstention ? Vote contre ? Toujours 2. Christian PEDOWSKI continue avec la délibération 25.

M. PEDOWSKI : Alors c'est la CSS, la Commission de Suivi de Site de la société Ineos Styrolution à Wingles, désignation des représentants. Suite au renouvellement de notre instance, Monsieur le Président, chers collègues, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit donc désigner ses représentants pour siéger à cette commission et donc un titulaire, un suppléant également à désigner.

M. ROBERT : Et donc il est proposé Georges KOPROWSKI pour le poste de titulaire et Ludovic GAMBIEZ comme suppléant. On va voter ? Vote pour ? Merci, abstention ? Vote contre ? 2. On continue, la 26, merci Christian.

M. PEDOWSKI : Même délibération, Monsieur le Président, pour la désignation cette fois-ci concernant la société Nortanking à Annay-sous-Lens, désignation donc de ses représentants là aussi désignation 1 titulaire, 1 suppléant.

M. ROBERT : Martine DEMEYERE titulaire, Nicolas FRANCKE suppléant. Vote pour ? Merci, abstention ? Vote contre ? 2. La 27, Christian.

M. PEDOWSKI : On poursuit dans le même état d'esprit pour la société Recytech à Fouquières-lez-Lens de la même façon à désigner un titulaire, un suppléant, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Donata HOCHART titulaire, Corinne TATE suppléante. Vote pour ? Merci, abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Toujours 2. La 28, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Donc Commission de Suivi de Site, société Maxam Tan et Vynova à Mazingarbe, désignation de ses représentants, un titulaire, un suppléant.

M. ROBERT : Le maire de Mazingarbe Laurent POISSANT titulaire, Joël OUVRY suppléant. Vote pour ? Merci, abstention ? Il n'y en a pas. Toujours 2 votes contre ? Oui. 29, Christian on enchaîne.

M. PEDOWSKI : Voilà, ça sera la dernière pour la société cette fois-ci Callergie à Noyelles-sous-Lens, un titulaire, un suppléant.

M. ROBERT : Alain LHERBIER titulaire, Sébastien MESSENT suppléant. Vote pour ? Merci, abstention ? Vote contre ? 2. On enchaîne, la 30 Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles, S3PI de l'Artois, désignation des représentants, ici nous avons à désigner 4 délégués.

M. ROBERT : Et donc il est proposé Alain LHERBIER, Donata HOCHART, Sébastien MESSENT et Eric SEVIN. Vote pour ? Merci, abstention ? 2 votes contre ? C'est fait. 31, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Désignation des membres de la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, donc suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, il convient de procéder à la désignation des membres de cette même CLECT, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Je ne vais pas vous faire la lecture mais vous avez la liste qui vous a été déposée sur table. Vote pour ? Merci, abstention ? Vote contre ? 2. La 32, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Cette fois-ci, ça concerne le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, proposition de membres.

M. ROBERT : Pareil, liste déposée sur table. Vote pour ? Merci, abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est enregistré. On change un peu de sujet mais pas de rapporteur, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Tout à fait, merci Monsieur le Président, cette délibération consiste en la constitution d'une provision pour risques et charges. Effectivement, cette délibération a pour objet de vous autoriser, Monsieur le Président, à provisionner la somme de 4 000 € dans l'hypothèse où notre CALL serait condamnée au versement de dommages et intérêts dans le cadre d'un recours en contentieux pour préjudice corporel d'un particulier domicilié sur la commune de Méricourt qui a subi une chute due au déchaussement d'un regard d'égout.

M. ROBERT : Voilà, présentation complète. Vote pour ? Merci. Abstention ? 2 abstentions, pas de vote contre. Monsieur ALEXANDRE, la délibération n°34.

M. ALEXANDRE : La délibération n°34 est destinée à permettre aux communes rurales de bénéficier du fonds de concours donc c'est une délibération classique qui permet à ces communes de réaliser des investissements avec un montant plafond de 22 900 € en sachant que ça peut être cumulé sur 3 années, 3 exercices.

M. ROBERT : Merci beaucoup et on engage un travail en même temps en parallèle pour justement peut-être avoir un effet plus significatif de l'agglomération au sein des communes rurales, on en avait discuté et on aura l'occasion peut-être de le présenter dans les prochaines semaines, peut-être les prochains mois pour que l'année prochaine l'engagement de la Communauté soit peut-être plus significatif, plus marqué mais surtout aussi plus identifié dans un évènement fédérateur au sein des communes rurales et c'est un peu notre engagement pour pouvoir aussi donner de la lisibilité. On parlait toute à l'heure de tourisme avec Laurent qui évoquait l'expérimentation sur le développement des vélos électriques pour le circuit touristique mais on a peut-être aussi des accompagnements en investissement à réaliser sur ces communes qui n'ont pas toujours la possibilité financière d'avoir un investissement à la hauteur de l'enjeu qui pourra être proposé et donc c'est l'évolution que l'on pourra proposer en tout cas cette année 2020 sur les anciens critères et on se pose la réflexion sur les années suivantes.

M. ALEXANDRE : Oui et il faut en remercier le Président de l'Agglomération parce qu'il s'agit de l'application en secteur rural du projet de territoire.

M. ROBERT : Tout à fait.

M. ALEXANDRE : Je suppose que ça va être voté à l'unanimité ?

M. ROBERT : On va demander ! Vote pour ? Voilà, pas de contre.

M. ALEXANDRE : Ce n'est pas si compliqué.

M. ROBERT : C'est adopté la 34. La 35, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors de la 35 à la 39, il s'agit de garanties d'emprunt, donc sur deux bailleurs sociaux que nous connaissons parfaitement, il y a Maisons et Cités et Pas-de-Calais Habitat donc dans les communes concernées. Ce sont des délibérations classiques qui nous amènent à permettre la réalisation de logements sociaux.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions ? Demande de vote ? Non, c'est adopté et donc on enchaîne avec la délibération 40, c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Oui, merci Monsieur le Président, donc je propose de grouper les délibérations 40 à 48, de les voir ensemble, qui sont des décisions modificatives sur l'exercice 2020. Une décision modificative est proposée pour l'ensemble des budgets de la CALL, cette décision modificative permet d'abord de modifier l'affectation des résultats 2019 sur le budget action économique, l'excédent de fonctionnement 4,1 millions d'euros sera affecté en intégralité à la couverture du besoin de financements en investissement. Cette décision modificative permet ensuite d'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction de la réalité de l'encaissement des recettes. Constat de nouvelles recettes sur les budgets eau, assainissement, général, développement numérique, action économique et d'ajuster les crédits destinés aux opérations patrimoniales. Budget eau et assainissement, les opérations patrimoniales sont équilibrées en dépenses et en recettes. Sur les budgets action économique et général, les principaux ajustements sont liés à l'inscription de crédits pour des opérations de

régularisation comptables entre budgets pour 6,1 millions d'euros. Les changements de chapitre qui n'affectent pas l'équilibre budgétaire constaté lors du budget supplémentaire sont également effectués pour des projets d'investissement sur le budget action économique. Egalement, sont à relever la modification de flux entre budgets, à savoir la subvention d'équilibre du budget général au budget annexe action économique qui passe de 5,1 millions d'euros à 14,6 millions d'euros afin de garantir l'équilibre réel du budget action économique, couverture du remboursement de l'annuité d'emprunt au capital par des ressources propres. Tous ces mouvements comptables et d'ordre n'affectent pas les équilibres financiers consolidés des budgets action économique et général. Enfin, sur les budgets crématorium, assainissement collectif, port fluvial, cette décision modificative permet uniquement d'ajuster les montants des affectations de résultats conformément à la délibération votée le 9 juillet 2020, ce sont les centimes à corriger, les équilibres ne sont pas à modifier.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Monsieur TRONI.

M. TRONI : Oui Président, simplement pour dire que de la 40 à la 48, le groupe Communiste et Républicain s'abstiendra, comme ce sont les budgets 2020 qui ont été votés lors de la précédente mandature et qu'on s'était abstenus sur ces budgets, pour rester cohérents jusqu'au bout, on s'abstiendra sur les décisions modificatives cette année.

M. ROBERT : Parfait. On passe au vote donc, on peut voter de façon groupée pour les délibérations 40 à 48 ? Alors vote pour ? Merci. Abstention ? C'est bon, merci. Vote contre ? Il y en a 2. Le dernier point qui vous est présenté pour ce Conseil attrait au Rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui vous a été présenté et donc qui vous a été communiqué avec cet ordre du jour. Donc comme vous le voyez, la Chambre Régionale des Comptes nous a informés en avril 2019 qu'elle allait procéder à l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour les exercices 2015 et suivants, donc après de nombreux échanges techniques, nous avons reçu, le 13 décembre 2019, son rapport d'observation provisoire auquel nous avons répondu le 13 février 2020, à la fois politiquement en rappelant la singularité de notre territoire et bien sûr point par point sur les questions techniques, cela a permis notamment de lever certaines réserves des magistrats instructeurs. La crise sanitaire a malheureusement troublé la suite de la procédure qui a dû conformément aux dispositions du Code des Juridictions Financières, être suspendue pendant la période électorale également. C'est pourquoi le rapport d'observations définitives ne nous a été transmis que le 29 juin 2020 et nous y avons apporté quelques éléments de réponses complémentaires. C'est donc le document constitué du rapport et de la réponse aux observations définitives dont la Chambre a été destinataire que vous avez reçu dans ce document de Conseil conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières. Je pense que vous en avez pris connaissance et donc vous avez pu constater que cet examen n'a pas relevé de dysfonctionnement majeur, notre organisation et notre mode de fonctionnement restent perfectibles, j'allais dire et c'est bien légitime parce qu'on avance aussi avec les aléas et en même temps avec notre évolution de notre collectivité, de notre territoire et donc nous mettons tout en œuvre afin de les améliorer et les réserves, les remarques de la Chambre Régionale des Comptes feront notamment l'objet, comme vous le savez, dans nos collectivités, nos communes et l'agglomération c'est dans le même style, l'objet d'une nouvelle évocation en Conseil Communautaire dans l'année qui suit le rapport pour voir les évolutions et les actions qui ont été mises en place par la collectivité pour remédier, pour faire évoluer notre fonctionnement notamment suite aux remarques qui ont été faites. Voilà, je pense que vous en avez tous pris connaissance, si vous avez des points à évoquer, vous pouvez le faire et derrière on doit, comme pour l'ensemble des rapports d'activité, prendre acte de cette évolution. Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU : Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2015 et suivants, le moins qu'on puisse dire c'est que le bilan est accablant pour votre gestion de la CALL depuis 5 ans. Si la forme est policée de la part de la Chambre, le fond est particulièrement sévère, les observations sont toutes négatives ou quasiment et sont multiples. Je cite notamment dans le texte « l'intégration communautaire demeure faible, la gestion budgétaire et comptable doit être améliorée, la Communauté d'Agglomération ne dispose pas d'un pilotage financier suffisant, jusqu'à remettre en cause la sincérité des prévisions budgétaires présentées à l'assemblée délibérante ainsi que les équilibres qui en résultent. La stratégie en matière de réduction des déchets demeure peu précise, le bilan des précédents projets de zones d'activités économiques est très défavorable ». Chacun a pu se faire son opinion éclairée sur ce document. Monsieur le Président, à la lecture de votre réponse, que

vous avez transmise à la Chambre, je doute que vous ayez pris la mesure de l'avertissement émis par la Chambre Régionale des Comptes. La principale explication que vous formulez pour justifier cet échec est la fin de l'exploitation charbonnière sur notre territoire, ça fait maintenant 30 ans que les dernières fosses ont cessé leur activité sur notre territoire. Nous savons ô combien notre communauté a subi de plein fouet la fin de l'exploitation minière mais ça ne peut en aucun cas justifier l'insincérité des comptes présentés devant cette assemblée, ni la faible intégration de notre établissement public. Il est trop facile de mettre vos nombreux manquements sur le dos de la fin de l'exploitation minière qui date d'il y a 30 ans, je le rappelle. Dans votre réponse, vous déclarez que vous avez l'intention de proposer aux communes membres de la CALL de franchir de nouvelles étapes dans ce processus d'intégration et de mutualisation, nous attendons vos propositions concrètes et nous les accueillerons bien sûr avec bienveillance. Cependant, les faits même récents semblent contredire vos bonnes intentions, je pense notamment à l'extension et la rénovation des piscines de Lens et de Liévin qui apparaissent comme deux projets plus concurrents que complémentaires et dont la pertinence pour les habitants et le respect de l'environnement sont discutables alors que le poids pour les finances publiques est lui bien réel. Je vous remercie.

M. ROBERT : Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui bon chacun l'a bien entendu, c'est une intervention très modérée, chacun a pu apprécier la pertinence mais vraisemblablement que nous n'avons pas le même document parce que si je me reporte à la page 55 du document initial, il apparaît que sur les précédentes recommandations, c'est-à-dire celles qui avaient été l'objet du passage des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes la fois précédente, on s'aperçoit que sur 13 recommandations, 11 sur 13 ont été mises en œuvre. J'ai eu la curiosité de regarder ce qui s'était passé dans la ville voisine, de 27 000 habitants et je pense qu'au niveau du score, 11 sur 13, nous sommes bien meilleurs. Donc s'agissant de ce que vous dites aujourd'hui et alors que dans tous les secteurs, nous avons démontré sur la présentation des budgets que non seulement le rapport à nouveau montrait la bonne gestion de l'agglomération mais que s'agissant de ce qui était lancé à partir du projet de territoire et des bons résultats des implantations économiques, ne vous en déplaît, nous sommes attractifs. Non seulement nous sommes attractifs mais nous sommes bien gérés et si ça n'était pas le cas, il est bien évident que les magistrats nous auraient traduits devant la juridiction pénale et donc tout ce que vous avez décrit, bon c'est le jeu de ce que vous représentez mais ce n'est pas à partir de constats comme ceux-là que vous serez, vous, des éléments d'attractivité sur le territoire et je pense que les habitants l'ont compris puisque les villes que vous pensiez conquérir, vous ne les avez pas conquises et ici il y a donc une majorité qui travaille, qui travaille bien et je pense qu'elle travaillera de mieux en mieux en sachant que les magistrats qui viennent nous contrôler ne sont pas, ils sont juges effectivement puisqu'ils sont magistrats, mais en même temps ils sont aussi, ils ont un devoir de conseil et ils nous indiquent quelles sont les pistes que nous devons emprunter pour améliorer notre gestion en sachant que ces pistes sont toujours différentes entre le moment où ils sont passés et le moment où ils reviennent puisque les textes qui nous sont applicables se modifient. Il y a eu depuis ce passage le Pacte de Cahors, le Pacte de Cahors qui est maintenant suspendu mais il a bien existé, il limite notre fonctionnement à 1,5 %, encore nous avons plaidé pour que justement nous passions de 1,2 à 1,5 et même cela nous l'avons tenu. Ce qui veut dire que la maîtrise de nos finances et des engagements pris par rapport aux projets qui ont été annoncés ici et votés en assemblée sont bien une réalité. Je crois que notre population a besoin d'être rassurée sur son avenir et non pas d'être inquiétée en permanence par des oiseaux de mauvaise augure. C'est dommage, moi je pensais qu'avec monsieur CLAVET, qui est natif de Marseille, qui est passé par Paris et qui a déclaré qu'il aimait Lens, que son cœur était ici, après les résultats du Racing club de Lens par rapport au Paris-Saint-Germain et de l'OM par rapport au Paris-Saint-Germain, vous auriez eu un beau geste ce soir et bien non, nous ne l'aurons pas, nous en sommes vraiment désolés. Mais il y a des marges de progression que nous nous laissons le soin d'emprunter.

M. ROBERT : Alors j'ai Monsieur CHAMPIRE et Monsieur CLAVET.

M. CHAMPIRE : Oui je ne serai pas aussi long que Jean-Marie. Simplement, sur l'intégration et la solidarité communautaire, c'est quelque chose quand même qui concerne notre démocratie et le choix de nos populations. Il s'agit de savoir si, en effet, dans notre communauté d'agglomération les communes disparaissent, c'est ça l'intégration ou si au contraire elles gardent leur place et on trouve un beau niveau d'équilibre entre le travail qui est fait au niveau communal et le travail qui est fait au niveau intercommunal et c'est les choix que nous avons faits et que nous avons proposés à la

population et qui ont été validés par les électeurs en mars et en juin dernier. Donc venir nous expliquer, alors tu as raison Jean-Marie, les juges ils sont juges, ils sont conseils et ils sont aussi politiques. Ils ont un objectif, c'est de faire disparaître les communes, cet acquis de la révolution française, dans cette agglomération de façon majoritaire et collective, nous avons choisi de trouver un meilleur équilibre que celui qui est proposé au niveau national, à savoir de faire vivre nos communes parce que nos habitants en ont besoin et en même temps de faire vivre le niveau intercommunal, le niveau agglomération et c'est ça, c'est là-dessus qu'il faut qu'on se batte et c'est quand même incroyable qu'on ait de telles remarques par des gens qui découvrent le territoire et qui n'ont rien compris à ce que les habitants voulaient.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui merci. Alors pour répondre à monsieur ALEXANDRE sur plusieurs points. Premièrement, oui nous avons bien le même document et quel constat d'échec, je vous rappelle quand même que la loi NOTRe, sous l'impulsion du socialiste François HOLLANDE, que vous avez tous soutenu, n'a gère amélioré les choses et la solidarité communautaire sous l'impulsion du socialiste Sylvain ROBERT, que vous avez aussi tous soutenu elle demeure très faible. Alors je ne ferai pas l'affront de dénoncer tout ce qui est dit d'ailleurs dans ce rapport mais cette phrase notamment qui en dit beaucoup, qui en dit long, « cette trajectoire risque de fragiliser le financement d'un programme d'investissement de 195 millions d'euros qui s'étale jusqu'en 2022. Le risque est d'autant plus avéré que la Communauté d'Agglomération ne dispose pas d'un pilotage financier suffisant en l'absence d'un plan pluriannuel d'investissement ». Je tiens d'ailleurs au passage à souligner que lors des municipales j'ai été le seul candidat à Lens à proposer un plan pluriannuel d'investissement, certes à l'échelle municipale, mais cela prouve je crois que nous avons un sens de la gestion plus aiguisé en tout cas que les équipes en place. Concernant cet espèce de racisme local de Monsieur ALEXANDRE et qui aimerait que la CALL soit une chambre d'enregistrement comme l'est Souchez, oui je trouve ça quand même assez déplacé venant de gens qui prônent l'immigration à tout va, qui aimeraient que des gens qui ne sont pas nés en France deviennent français mais n'accepteraient pas en tout cas, qu'une personne qui est née en France, certes à Marseille, qui a passé un tiers de sa vie, certes ne puisse aujourd'hui être lensois. Est-ce que c'est là tous les signaux, non non je réponds, excusez-moi. Est-ce que c'est là le signal que vous voulez envoyer à tous les gens qui ne sont pas de Lens, de Liévin, de Souchez, etc. qui viennent habiter dans vos villes et leur dire quoi ? Qu'ils ne seront jamais des citoyens de votre ville ? Est-ce que c'est ça ? Vous devriez avoir honte.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, revenez sur le débat. Sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, on a présenté le rapport, je reviens juste sur ce que vous évoquiez parce que ce n'est pas le tout de donner des grandes notions. Quand vous parlez de PPI, il faut aussi le chiffre votre PPI donc quand vous évoquez que vous allez, dans une élection récente....

M. CLAVET : Il avait été chiffré.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET. Quand vous évoquez que vous n'avez pas peut-être lu la complétude et le complément qui étaient donnés par l'agglo au niveau de ce rapport, vous avez l'ensemble des éléments et comme le disait monsieur ALEXANDRE, sur le rôle de la Chambre Régionale des Comptes, c'est de nous aider et de nous guider mais en même temps ils ont un jugement qui est sur les faits et pas un jugement d'opportunité dans ce qu'on peut reprendre sur le propos de Christian CHAMPIRE où des moments ça peut aussi être quelque chose qui soit interprété d'une façon différente. Toujours est-il que moi ce que je voudrais retenir quelque part, c'est aussi en dehors de ces rapports et des pistes d'évolution que l'on peut toujours avoir, que l'on a dans toutes nos collectivités, c'est aussi tout le travail qui a été fait par nos services parce qu'on oublie aussi que quelque part la traduction des enjeux politiques que nous avons délibérés ici, que nous avons votés collectivement et que nous avons partagés est aussi une traduction au quotidien de l'engagement de nos équipes pour pouvoir les réaliser, les mettre en œuvre. Donc le rapport traduit aussi une action de fond qui a été menée par nos équipes et je voudrais souligner leur engagement parce que là encore on pourrait avoir des enjeux à partager, des enjeux que l'on souhaite porter, si on n'a pas les équipes qui nous accompagnent et qui quelque part derrière nous donnent aussi les moyens de pouvoir réaliser nos ambitions, on ne pourrait pas faire avancer cette collectivité et je pense que c'est ce qu'il faut aussi retenir de ce rapport quelle que soient les remarques qui ont été faites et qui sont là aussi constructives de la part de la Chambre Régionale des Comptes qui peut nous permettre d'avancer et

surtout de tenir nos engagements tels qu'on l'avait fait lors du mandat précédent et c'est ça qu'il faut souligner sur l'année 2015 et suivantes, tel que c'est proposé par la Chambre Régionale des Comptes. On peut applaudir les services. C'est une bonne conclusion donc on prend acte de la présentation de ce rapport et donc des échanges qui ont pu avoir lieu. Je vous remercie pour votre présence ce soir. Bonne soirée.